

VERGERS ANTIQUES DANS LES CAMPAGNES PÉRI-URBAINES : LE CAS DE REIMS

Alain KOEHLER *

Résumé

Mots clefs : FRUITICULTURE, VERGERS, PÉRIODE ROMAINE, CHAMPAGNE, GAULE DU NORD.

En 1989, puis en 1995, était fouillée, à Reims, une partie d'un ensemble anecdotique du début du Haut Empire, de fosses carrées distribuées selon un maillage orthonormé. Le nombre de ces fosses est estimé à plus d'une centaine et la superficie à 6000 m². Les deux années suivantes des opérations archéologiques, réalisées en préalable au contournement autoroutier oriental de Reims, ont permis de mettre en évidence la répétition d'ensembles similaires, en milieu rural proche de la ville et de s'orienter vers l'hypothèse de vergers. Les observations nous conduisent à proposer deux types de production, commerciale ou privée, cependant toujours modestes au regard des grandes oliveraies du Sud de la Gaule. Les exemples de comparaison sont encore trop peu fréquents, et ces découvertes constituent une première opportunité d'aborder la question de la production fruitière au sein et aux abords des agglomérations urbaines antiques. L'objectif de cet article n'est pas celui d'une enquête sur le sujet mais la présentation de données et de quelques réflexions.

Abstract

EARLY ORCHARDS IN THE COUNTRYSIDE NEAR TOWNS : THE CASE OF REIMS

Key words : FRUIT-GROWING, ORCHARDS, ROMAN PERIOD, CHAMPAGNE, NORTH GAUL.

In 1989 and 1995 a site dating from the early Bas Empire was excavated in Reims. It consisted of square pits arranged in an orderly pattern. A surface area of 6000m² contained about one hundred of these pits. Later, archaeological fieldwork carried out in advance of motorway construction east of Reims produced similar sets of features and it is suggested that these are remains of orchards located in a rural setting just outside the town. Following these observations, two types of commercial or private production can be proposed. However, these appear modest in comparison with the large olive groves of southern Gaul. While there are few comparable discoveries so far, these sites provide an opportunity to address the question of fruit production in the centre and immediate surroundings of early towns. This article presents the data and some thoughts on the subject.

Traduction de Thérèse MATTERNE et Mike ILETT

Zusammenfassung

ANTIKE OBSTGÄRTEN IN DEN STADTNAHEN LANDSCHAFTEN : DER FALL REIMS

Schlüsselworte : OBST- UND GEMÜSEANBAU, OBSTGÄRTEN, RÖMISCHE EPOCHE, CHAMPAGNE, NORDGALLIEN.

In den Jahren 1989 und 1995 wurde in Reims ein Teil eines anekdotischen Ensembles von eckigen Gruben aus dem beginnenden Hauptzeit des Reiches ausgegraben, die in einer geregelten Dichte verbreitet sind. Die Anzahl dieser Gruben wird auf mehr als 100 geschätzt, die Fläche auf 6000 Quadratmeter. In den beiden auf die archäologischen Untersuchungen folgenden Jahren, die vor allem im Bereich der Autobahn östlich von Reims realisiert wurden, bestätigte sich die Wiederholung von ähnlichen Ensembles in der ländlichen Umgebung in der Nähe der Stadt, und erlaubte, sich der These von Obstgärten zuzuwenden. Die Beobachtungen führen dazu, zwei Typen der Produktion anzubieten, die kommerzielle und die private, die jedoch immer noch bescheiden bleiben im Vergleich zu den grossen Olivenhainen im Süden Galliens. Vergleichsbeispiele sind immer noch zu selten und diese Entdeckungen stellen nur eine erste Möglichkeit dar, die Frage der Obstproduktion zugunsten und am Rande der antiken städtischen Siedlungskerne zu stellen. Das Ziel dieser Veröffentlichung ist nicht eine Untersuchung zu diesem Thema, sondern die Vorstellung der Materialien und einiger Überlegungen.

Traduction de Claudia BÖHM

* INRAP

12, rue Arthur Honegger

F - 51100 REIMS

akoehler@club-internet.fr

Les fouilles récentes d'archéologie préventive ont permis la mise en évidence, aux alentours de Reims, de l'importance de la présence du végétal « hors champs cultivés » dans la structuration du paysage et de celle des exploitations rurales (KOEHLER, 1998), en termes de délimitation d'espaces, d'aménagement et d'embellissement ou de production (fruitière et autres). Une rapide présentation de structures fossoyées associées, ou supposées l'être, à des plantations, a été faite lors des *Journées d'archéologie régionale de Champagne-Ardenne* (KOEHLER, 2001). Nous aborderons ici, de manière plus détaillée, le cas des vergers et ce, toujours, dans le cadre de Reims et ses environs. Il ne s'agit pas d'une enquête sur le sujet qui reste largement à défricher, mais plus simplement de la présentation de données et de quelques réflexions que nous espérons pouvoir contribuer à la recherche en ce domaine.

L'espace péri-urbain est sans doute un espace très spécifique de production, dont l'approche est fondamentale en ce qui concerne l'étude des relations entre la ville et le milieu rural. Ces deux modes d'occupation sont liés par intrication, et les campagnes péri-urbaines constituent une espèce d'interface souple, plus ou moins épaisse et consistante, et dont une délimitation n'est guère envisageable. C'est dans cet espace que sont élaborés nombre de produits consommés par la ville, et tout particulièrement ceux supportant difficilement les longs déplacements ou dont les frais de transport réduisent trop la marge bénéficiaire. On imagine, par exemple, assez bien une concentration particulière d'établissements maraîchers autour des villes. Leur identification et leur analyse sont encore délicats à réaliser. Par contre, les vergers peuvent être appréhendés, au moins dans un premier temps, par leurs témoins physiques les plus immédiats.

LES « VERGERS » FOUILLÉS RÉCEMMENT À REIMS ET SES ENVIRONS

Quelques pots horticoles ont été mis au jour à Reims. Hors contexte primaire, ils ne peuvent témoigner que de la pratique de la transplantation, et donc de celle de l'importation d'essences particulières dans la ville. *A contrario*, ou presque, des découvertes récentes de quatre sites (fig. 1) et leur analyse apportent des données particulièrement novatrices, concernant l'impact direct de plantations d'arbres ou d'arbustes dans le sous sol. L'implantation de Caurel, au lieu-dit "En Droit le Clocher" est la plus éloignée, distante de 10,5 km du centre antique de la ville. Elle rassemble tous les éléments permettant son identification comme un verger de plan carré. Deux autres sites ruraux sont plus proches de la ville (à 5,4 et 4,5 km du *forum*), sur le territoire de la commune de Cernay-lès-Reims

(ferme de "La Pelle à Four" et petite *villa* de "Les Petits Didris"), et offrent des caractéristiques moins spécifiques. Ces trois ensembles sont localisés à peu de distance de la voie Reims-Trèves, axe de pénétration direct de la ville antique. Enfin, un secteur à Reims même, "Îlot Capucins-Incmar-Clovis", témoigne sans doute d'une tentative d'implantation d'un verger étendu dans l'espace urbain.

La définition habituelle du mot « verger » (par exemple dans le *Petit Larousse*, 1970 : *lieu planté d'arbres fruitiers*) suffit ici. En toute honnêteté, nous ne disposons pas d'arguments permettant d'établir sans conteste qu'il s'agit bien d'espaces ayant accueilli des plantations d'arbres, et encore moins de nous assurer que ces arbres aient été des fruitiers. Le « bon sens », conforté de la comparaison avec quelques exemples incontournables comme celui de l'*Hephaisteion* d'Athènes (THOMPSON, 1937), ou d'observations conduites sur des vergers récents, suppléera, au moins provisoirement, à un certain manque de rigueur scientifique.

Les sites les plus spécifiques sont ici ceux de Caurel et Reims (fig. 2, a et b). Deux caractéristiques partagées sont claires : les éléments constitutifs, c'est à dire les fosses de plantation, sont organisés en damier, et la grille qu'ils représentent offre une orientation en diagonale par rapport aux directions cardinales (exposition au midi en quinconce). Un troisième élément est l'existence d'un espace interne dépourvu de fosse. Enfin, les ensembles sont nettement circonscrits, par un étroit fossé à Caurel, et par des trous de poteaux de clôture à Reims.

LE SITE DE CAUREL "EN DROIT LE CLOCHER"

Au I^{er} siècle de notre ère est implanté à cet emplacement un réseau de petites fosses carrées, distantes en moyenne les unes des autres de 4,48 m (fig. 2 b) soit approximativement de quinze pieds de centre à centre (BSR, 2000b, p. 64-65, KOEHLER *et al.*, 2002 a). La plus grande part de ces structures est organisée en 9 rangées de 9 fosses. L'ensemble, se prolongeant au sud-est vers un bâtiment à fondations de craie, malheureusement presque intégralement détruit, est délimité par un étroit fossé, interrompu vers l'est. Les diagonales du réseau sont rigoureusement orientées selon les directions cardinales. Des fosses rectangulaires plus petites et moins profondes étaient en partie conservées le long des côtés ouest, en position intercalaire. Si l'on considère ces éléments comme participant à une délimitation, et que l'on restitue, par symétrie, leurs homologues potentiels le long des autres côtés, on obtient un espace de 120 x 120 pieds. Le centre du quadrilatère présente la particularité d'être exempté de fosse. Il comporte

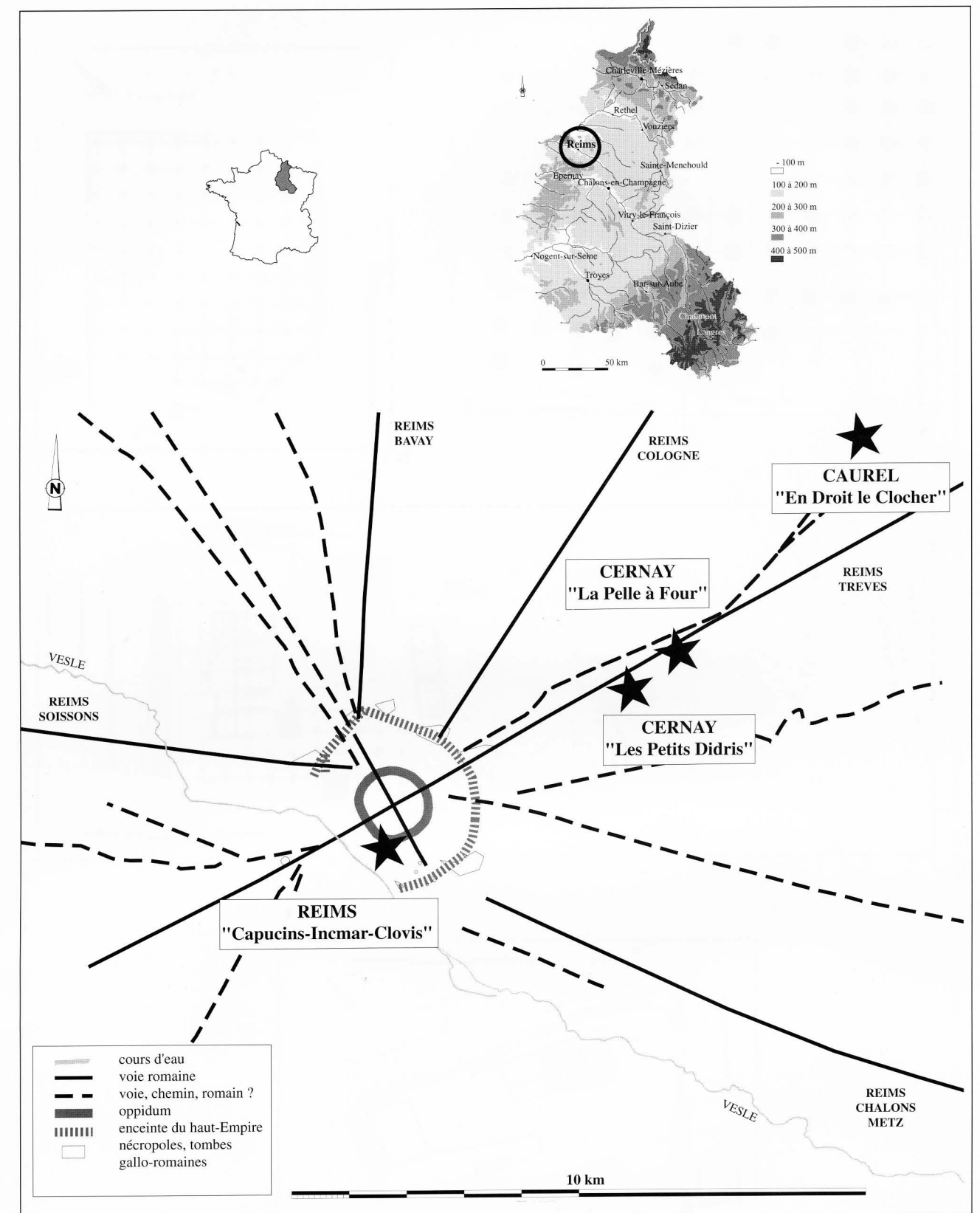


Fig. 1 : cartes de localisation (infographie R.NEISS & A.KOEHLER)

quelques petits creusements qui pourraient correspondre à des fondations de poteaux. Aucun plan de bâtiment ne peut cependant être suggéré. Le réseau de fosses est tronqué, obliquement, au sud, et déformé, au sud-est. Ceci traduit à la fois une adaptation graduelle entre deux systèmes d'orientation différents, celui du verger et celui du

bâti, voire la postériorité du verger à ce dernier, et d'autres contraintes dont nous ignorons la nature (chemin ? Limite parcellaire ?). Une fosse paraît isolée, à l'est, et se trouve prolongée vers l'est par deux fosses de dimensions croissantes évoquant deux étapes de transplantation. L'ensemble pourrait évoquer l'emplacement d'un noyer...

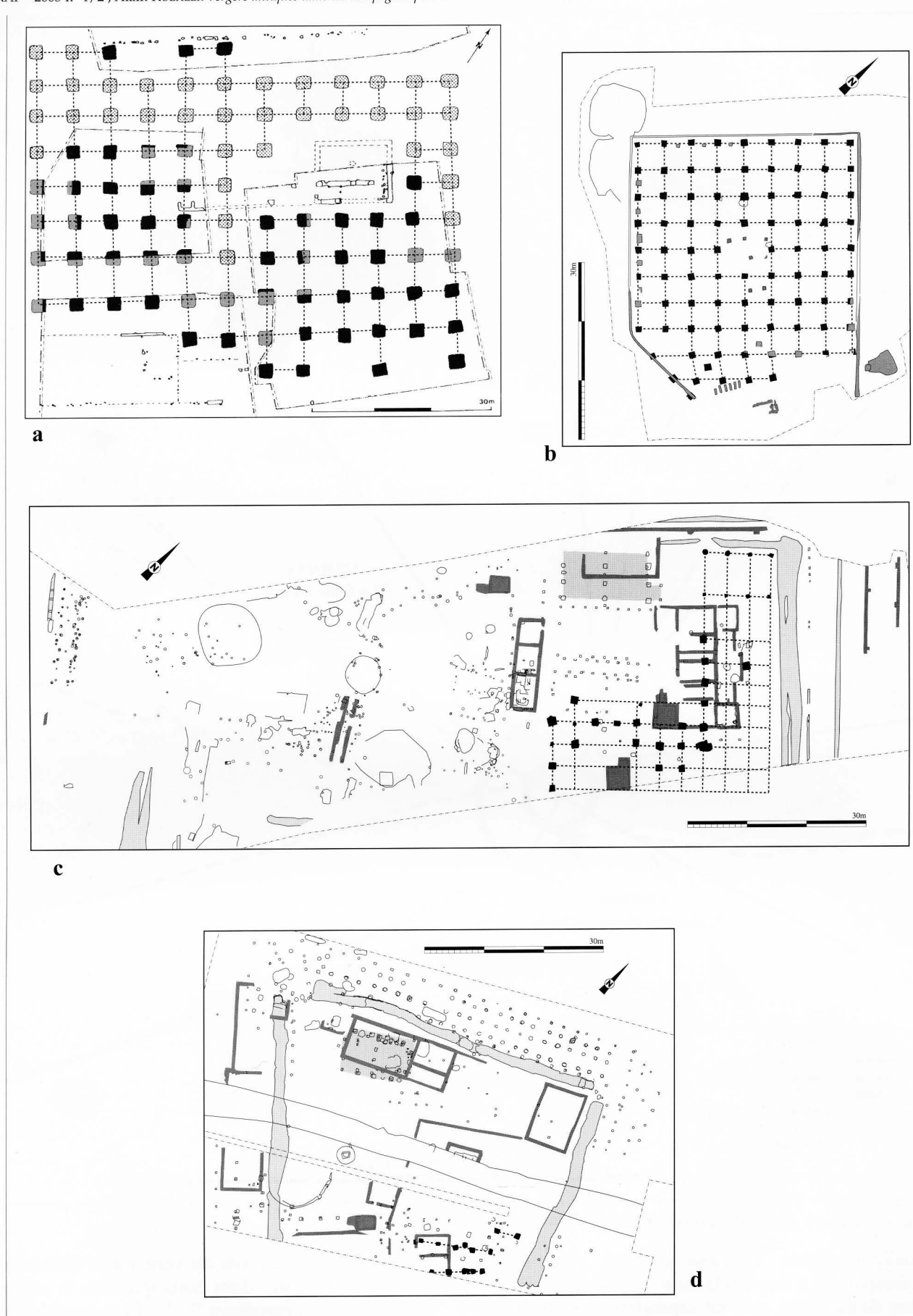


Fig. 2 : les quatre sites rèmes et leurs secteurs de plantation arbustive. a - Reims, rue Clovis et îlot Capucin-Hincmar-Clovis ; b - Caurel, "En Droit le Clocher" ; c - Cernay-lès-Reims, "Les Petits Didris" ; d - Cernay-lès-Reims, "La Pelle à Four" (Infographie Alain KOEHLER)

Les fosses de plantation, pour lesquelles le creusement est généralement bien conservé, présentent un plan presque carré (109 x 114 cm) et des parois proches de la verticale, pour une profondeur après décapage approchant les 0,60 m permettant une estimation volumique (horizon végétal, de 0,40 à 0,50 m inclus) de l'ordre de 1 à 1,50 m³ ; soit, à peu de choses près, ce que nous avons pu constater pour plusieurs cas de fosses de plantation modernes ou plus récentes. Les parois et le fond sont plans, réguliers, les arêtes vives. Ils n'ont pas subi le gel. Le comblement est uniforme, homogène, constitué de terre végétale marron, assez proche de l'horizon actuellement cultivé, sans comparaison permise avec les « terres noires » constituant les sols anciens, relativement antérieurs à la Conquête, dans ce secteur.

Le matériel céramique indique la deuxième moitié du premier siècle de notre ère comme période d'existence de ce verger. Au deuxième siècle, le site est réaménagé et délimité par un fossé plus important, ménageant une ouverture du côté du bâti vers le sud-est. La nouvelle fonction de cet espace (culture, élevage ?) nous échappe totalement, mais semble marquer une nette césure avec le verger du I^{er} siècle, même si rien n'interdit de penser que quelques arbres aient été conservés dans la partie centrale de l'enclos.

LES HABITATS DE CERNAY-LÈS-REIMS "LA PELLE À FOUR" ET "LES PETITS DIDRIS"

Sur la villa des "Petits Didris" (fig. 2 c), les fosses (une trentaine) sont plus ou moins bien conservées, et globalement moins profondes que celles du verger de Caurel (BSR, 2000a, p. 83-84 ; BSR, 2000b, p. 65-66 ; KOEHLER *et al.*, 2000 c). Certaines, creusées dans la craie gélive, ont pu subir les actions du gel puis être nettoyées avant comblement sans que ce fait ait laissé de traces significatives. D'autres ont été installées dans des nappes de sol ancien noir, antérieur à l'installation antique. Quelques-unes, enfin, ont été recreusées, mais sans décalage bien notable. Leur comblement n'offre pas de différence avec celui qui a été observé à Caurel. Elles sont organisées selon un maillage assez régulier, presque orthonormé, distantes de 3,50 à 4 m, le long des limites septentrionale et orientale de la partie résidentielle. Ces plantations sont antérieures aux constructions principales de la villa, mais intègrent une grande cave au sud-ouest et sont probablement contemporaines du bâtiment sur poteaux au nord-ouest. L'ensemble apparaît dater de la deuxième moitié du I^{er} ou du tout début du II^e siècle de notre ère.

Sur la ferme de "La Pelle à Four" (fig. 2 d), les fosses (une dizaine) sont similaires à celles de la villa, mais organisées de manière plus lâche, selon

vraisemblablement quatre axes qui ne sont pas strictement parallèles entre eux (BSR, 2000a, p. 82-83 ; KOEHLER *et al.*, 2002 b). Leur position, par rapport au site, dans l'angle oriental de l'enclos, est néanmoins similaire. Les fosses sont, le plus souvent, très dégradées et n'ont été, pour la plupart, déterminées que par leur base, seule observable, tronquées lors du décapage poussé jusqu'au seuil de lisibilité optimum. Ces fosses présentent les mêmes caractéristiques que celles du site précédent : fond plus ou moins plan et régulier, parois obliques à verticales, arêtes assez vives vers le fond, plus arrondies entre les parois. Le comblement est constitué de terre brune plus ou moins mêlée de gravas de craie épars et de graveluche. Les dimensions sont de l'ordre du mètre pour les côtés, avec quelques cas de fosses plus petites. Il n'est pas possible de proposer de valeur moyenne pour les espacements, ceux-ci n'étant guère réguliers, bien que présentant plusieurs cas aux alentours de 3 m (de centre à centre) ce qui est en dessous des dimensions constatées sur les sites précédents. Ces plantations sont vraisemblablement contemporaines, pour des raisons qui ne seront pas explicitées ici, du bâtiment le plus ancien, sur poteaux, localisé au nord-ouest (dernières décennies du I^{er} siècle avant ou la première moitié du I^{er} siècle après J.-C.). Elles sont, sans doute, également contemporaines du système de délimitation fossoyé du site, constitué, en fait, de plusieurs états d'alignements de fosses ovales allongées à parois verticales et fonds plats. Ces derniers vestiges, interprétés comme résultant de la superposition de plusieurs états de haies vives, et s'ils ne correspondent pas à proprement parler à un verger, suggèrent néanmoins une autre forme de production fruitière, celle de baies. Le site de "La Pelle à Four", d'ailleurs particulièrement exemplaire dans la mesure où il présente un troisième type d'aménagement, est probablement lié à la plantation sous la forme de trois rangées rassemblant 73 petites fosses plus ou moins circulaires peu profondes. Celles-ci, dont nous ignorons la destination, semblent être mises en place après un abandon, au moins partiel, du système de délimitation par haies.

L'IMPLANTATION DE REIMS ILÔT "CAPUCINS-INCMAR-CLOVIS"

Elle est localisée dans la grande enceinte du Haut-Empire (fig. 2 a) juste à l'extérieur de l'enceinte primitive de Reims (oppidum). Dix-neuf fosses de la rue Clovis complètent un ensemble de quarante structures identiques mises au jour dès 1989 sur l'îlot "Capucin-Hincmar-Clovis" (BALMELLE, BERTHELOT & ROLLET, 1990). On peut estimer leur nombre total à plus de cent réparties sur une surface d'environ 6 000 m². Plusieurs fosses ayant des caractéristiques proches, mais ne présentant pas de répartition aussi régulière, ont été observées sur la

fouille du “Parc des Capucins” en 1987 (BERTHELOT & NEISS, 1992). Ces données ne seront pas prises en compte ici.

Les fosses sont caractérisées par un remplissage identique, dans presque tous les cas, ainsi qu’une grande constance des dimensions (2,20 m au carré pour 0,60 de profondeur), des orientations, et des intervalles (3,70 m) qui les séparent. Le creusement de ces structures (parois verticales et fond plat) est régulier et n’a pas subi l’action du gel. Les fosses recoupent systématiquement un horizon de terre végétale (paléosol) d’environ 0,20 m d’épaisseur, qui s’est développé directement sur le toit de la craie géologique. Leur implantation a donc été effectuée sur un terrain jusque là inoccupé. Les remplissages sédimentaires sont homogènes et présentent des caractéristiques communes particulières. Un premier dépôt de terre brune limoneuse épais de 0,15 à 0,30 m contenant, dans sa partie inférieure, des nodules de craie et de petits graviers drapent le fond des fosses. Ce niveau est surmonté par une couche de terre brune limoneuse épaisse de 0,30 à 0,45 m qui ne recèle que très peu de ces éléments grossiers. Enfin, une troisième phase de comblement scelle l’ensemble. Il s’agit d’une couche postérieure à l’utilisation des fosses et dont la présence à leur sommet est liée à une compaction différentielle à l’aplomb de celles-ci. Certaines couches peuvent présenter un toit concave en raison d’un phénomène, très localisé, de fluage provoqué par le simple poids de la colonne sédimentaire supérieure. Sur un total de 59 fosses carrées fouillées (40 en 1989 et 19 en 1995), seuls deux cas présentent un type de réaménagement sous la forme d’un surcreusement cylindrique à fond plat (profondeur = 0,15 m) de 0,75 m et 1,20 m de diamètre respectif ayant recoupé le premier horizon de comblement. Ces creusements sont eux-mêmes comblés par le second remplissage de terre brune limoneuse exempt de nodules de craie et de petits graviers.

Le matériel archéologique recueilli dans l’ensemble des fosses carrées, peu abondant et très fragmenté, est cependant suffisant (634 tessons) pour dater le contenu des couches de remplissage de 10 à 40 après J.-C.

Les prélèvements pratiqués dans la partie inférieure du remplissage de deux fosses sont pauvres en pollens. Les spectres polliniques montrent une très faible représentation d’essences arborées (essentiellement aulnes et noisetiers), une forte proportion de Graminées et un taux relativement élevé de Composées tubuliflores, de Chénopodiacees, de Cichoriées et de *Plantago lanceolata*. Les conclusions de l’analyse indiquent que la zone occupée par les fosses carrées évolue

ensuite vers un paysage de type prairial, essentiellement occupé par des Graminées. L’analyse paléoparasitologique réalisée à partir d’échantillons prélevés dans les deux premiers remplissages de plusieurs fosses conclut que la présence d’éléments parasitaires (rares œufs d’Ascaris, de Trichuris et d’Ankylostomes) dans les fosses semble tout à fait anecdotique, ce qui tendrait à prouver qu’aucun rejet excrémental conséquent, animal ou humain, n’est présent dans ces couches.

De toute évidence, le remplissage sédimentaire est naturel, géré par la gravité (limites de couches planes parallèles) et ne laisse soupçonner aucune intervention de l’homme. Le toit des deux premières phases de comblement est toujours strictement horizontal, ce qui est effectivement en faveur d’un dépôt naturel par ennoyage du site et décantation de particules ; les lieux, du moins après l’abandon des réceptacles et durant leur comblement, étaient peu fréquentés, comme en témoignent la très faible quantité de mobilier récolté et l’absence d’éléments parasitaires significatifs.

QUELQUES CONSTATS ET AXES DE RECHERCHE

Le premier point commun entre ces quatre sites est celui des fosses elles-mêmes. Les variations sont uniquement d’ordre dimensionnel. Des questions se posent cependant pour les vestiges du site rémois, à l’origine d’ailleurs de nombreuses hésitations concernant l’interprétation de l’ensemble. Les caractéristiques très particulières des comblements sont liées à un processus de remplissage naturel, réalisé en au moins deux étapes probablement bien séparées dans le temps, et impliquent deux périodes d’ennoyage de l’ensemble du site ; ce qui est tout à fait concevable, compte tenu de la proximité du cours de la Vesle. Il est donc certain que ces fosses étaient toutes ouvertes lors de la première inondation, ce qui ne s’oppose pas aux principes agronomiques antiques. En revanche, que la contribution naturelle puisse avoir été planifiée est peu probable ; qu’elle ait été exploitée, et donc que les arbres aient été plantés, pose la question de la lisibilité permise lors de la fouille des aspects taphonomiques associés au développement et à la destruction du système racinaire.

Un élément particulièrement intéressant est celui de la distribution spatiale des fosses et de son étendue. La base est celle d’un quadrillage plus ou moins orthonormé, orienté, dans son ensemble, de manière à présenter une disposition en quinconce par rapport au midi. Pour les deux sites de Caurel et Reims, l’orthogonalité du système et la précision d’implantation des fosses sont remarquables ; le réseau observé sur la *villa* des “Petits Didris” est

plus lâche, et celui de “La Pelle à Four” limité à quelques alignements irréguliers. Avons-nous là, en plus de l’aspect quantitatif, quelque élément significatif en ce qui concerne la destination des vergers, production à caractère commercial ou privé ?

L’espace entre les fosses et les dimensions de celles-ci concerne à la fois les essences en question, la nature des lieux, la rentabilité de leur exploitation et, enfin, les possibilités foncières du propriétaire. Pour les quatre sites, une hiérarchie semble se présenter, depuis l’implantation rémoise jusqu’à l’ensemble de “La Pelle à Four”. Le verger de Caurel semble offrir les conditions minimales pour une exploitation de fruitiers comme les pommiers ou les poiriers. Le resserrement des plants aux “Petits Didris” ou à “La Pelle à Four” pourrait traduire un moindre souci de productivité ou une exploitation d’essences particulières. L’ensemble de Reims correspond d’avantage à la réunion des conditions permettant une exploitation optimale sur du long terme. Sa mise en place, sur une aussi grande superficie dans la grande enceinte du Haut-Empire, laisse également supposer des possibilités foncières qui ne paraissent pas avoir présidé à celle de Caurel, d’allure, en comparaison, presque étriquée. Il serait cependant très dangereux d’en tirer trop vite certaines conclusions, dans la mesure où nous ne disposons que de trop peu d’éléments tant quantitatifs que qualitatifs. Il n’est pas possible, par exemple, de totalement écarter l’hypothèse, pour le site de Caurel, d’une pépinière, qu’il s’agisse de très jeunes arbres (peu probable), ou d’arbres de quelques années.

En dehors du fait que les sites de Reims et Caurel soient clairement délimités, aspect sur lequel nous ne reviendrons pas, ils présentent la caractéristique commune de contenir un espace plus ou moins central non planté. Si les interprétations permises à Caurel sont très limitées, le site de Reims est plus explicite puisque ayant livré les traces de fondations d’une construction cohérentes avec la distribution des fosses. La fonction n’a pu être établie, mais les hypothèses les plus plausibles sont celles d’une resserre à outil, d’un fruitier ou d’un rucher. La présence de cet espace aménagé n’est cependant pas forcément directement liée au verger lui-même : l’intégration de la cave, et du bâtiment associé probablement à un plus étendu, dans l’aire de plantation de la *villa* des “Petits Didris” en est un bon exemple. Enfin, l’ombrage et la fraîcheur, voire la dissimulation sont autant de qualités à ne pas négliger.

DES CAS ENCORE TROP RARES EN GAULE DU NORD

Les quatre vergers présentés sont tous datés du début de l’Empire. L’absence d’aménagement similaire pour les siècles suivants n’est peut-être, ici, que le reflet du caractère encore trop peu significatif des superficies sondées ou fouillées à proximité de la ville. Elle pourrait aussi signifier soit un changement de pratique de plantation, peu crédible, soit un déplacement des aires dédiées, qui pourrait n’être que limité au sein des domaines ou correspondre à un mouvement plus général, vers des zones plus intéressantes du point de vue de la production.

Mais le phénomène est sans doute plus global, dans la mesure où l’on constate que peu d’ensembles comparables ont été à ce jour mis en évidence en Gaule du Nord. Plusieurs facteurs peuvent être avancés. L’hypothèse d’une plus grande fréquence de vergers dans les zones péri-urbaines antiques, actuellement urbanisées, peut être un facteur d’ordre statistique, mais n’est pas suffisant : le site de Caurel est à plus de 10 km du centre antique.

On peut également se demander si la réalisation de fosses profondes de plantation n’a été adoptée que pour certains types de substrat ou lorsque la couverture végétale était estimée insuffisante.

Le principal obstacle à la reconnaissance des vergers nous paraît tenir pour l’essentiel à des questions d’ordre méthodologique et de sensibilité. Il est très probable qu’une attention accrue portée sur les chablis ou autres altérations superficielles, à défaut de fosses bien lisibles, puisse, après analyse spatiale, considérablement modifier cette impression de « vide ». Par ailleurs, puisque « on trouve le plus souvent ce que l’on cherche », une évolution dans la sensibilité des fouilleurs est nécessaire, afin que soit mieux prise compte la part, potentielle ou affirmée, du végétal dans l’organisation des sites. Un exemple troublant mais particulièrement explicite pour cette question peut être donné par un ensemble fouillé à La Saulsotte “Le Bois Baudin” (Aube) en milieu alluvial. Initialement interprétés comme ceux d’un « important bâtiment gallo-romain, de type grange ou bergerie » ces vestiges ont été ensuite définitivement considérés comme correspondant aux fondations d’une grange médiévale. À aucun moment n’est envisagée l’hypothèse de fosses de plantation, alors que la description qui a été faite des « trous de poteaux » et leur comblement de terre végétale est loin de l’écarter. Le plan (fig. 3), pourtant, évoque d’avantage des plantations mixtes ordonnées avec, probable-

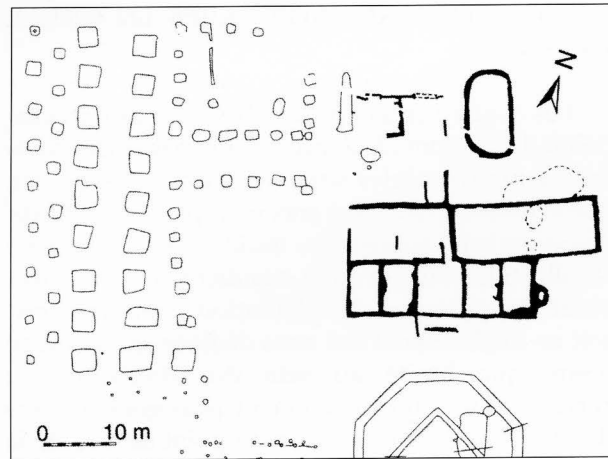


Fig. 3 : grange médiévale ou... verger ? La Saulsotte, "Le Bois Baudin", dans l'Aube (BSR, 1996, partie de la figure 12, page 47)

ment, des arbres au développement racinaire plus important encadrés d'arbres moins exigeants. Une révision des données de la fouille paraît nécessaire. On peut enfin songer que la découverte de fosses carrées à l'écart d'habitat antique explicite n'a parfois guère incité à prendre le risque de la mise en œuvre d'une opération de fouille, faute d'argument chronologique fiable ou de problématique cadre motivante...

CONCLUSION

Ces découvertes nous permettent, dans l'immédiat, de distinguer entre des vergers à part entière, clairement délimités et séparés de l'habitat (Caurel et Reims) et d'autres ensembles, moins importants, intégrés dans l'espace central des établissements comme ceux des deux sites de Cernay-lès-Reims. Pour les premiers, on peut proposer une installation de production à vocation commerciale et, pour les seconds, une destination essentiellement privée. La distorsion entre ces deux modes, du point de vue du nombre d'arbres, et donc de la production, est très faible puisque les rapports sont seulement de 3/1 à 5/1. Nous sommes également, ici, bien loin du cas des grandes oliveraies participant à une chaîne opératoire de transformation de matière première qui s'inscrit dans le « grand commerce » et associe de nombreux autres domaines, comme ceux du conditionnement (fabrication d'amphores) ou du transport.

La production fruitière ne peut donc pas être considérée, à partir des éléments dont nous disposons actuellement, comme une activité autosuffisante, et n'a sans doute constitué qu'une petite part de la production des établissements étudiés. Les sites qui ont été présentés ici renvoient ainsi à une économie locale, presque « de proximité » si ce terme peut être traduit dans le cadre de la ceinture nourricière d'une ville, mais également saisonnière et

d'appoint, à peine élargie par les possibilités de transformation et de conservation de la matière première (dessiccation lente dans les « fruitiers », fruits séchés, confits, en compotes ou en confitures, boissons ...). Les investisseurs, les grands propriétaires de la Gaule du Sud n'y voient d'ailleurs pas source de grands profits. Les petits vergers de « banlieue » rappellent certaines réalités d'une économie locale qui a bien du être importante voire dominante, car relevant des nécessités quotidiennes ; économie moins sensible aussi aux avatars politiques mais offrant beaucoup moins de prises aux archéologues que celle du grand commerce, ou tout au moins certains de ses aspects.

BIBLIOGRAPHIE

BALMELLE A., BERTHELOT F. & ROLLET P. (1990) - « Ilot Capucin-Hincmar-Clovis, Reims (Marne), la dimension d'un quartier », *Archéologie urbaine*, n°2, Bulletin de la Société archéologique champenoise, 83 (4), p. 1-110.

BERTHELOT F. & NEISS R. (1992) - « L'archéologie urbaine à Reims » dans *L'archéologie en Champagne-Ardenne 1960-1990*. Bulletin de la Société archéologique champenoise, 85 (4), p. 283-287p.

BSR (1997) - *Bilan scientifique régional 1995*, DRAC de Champagne-Ardenne, SRA, Châlons-en-Champagne.

BSR (2000a) - *Bilan scientifique régional 1996*, DRAC de Champagne-Ardenne, SRA, Châlons-en-Champagne.

BSR (2000b) - *Bilan scientifique régional 1997*, DRAC de Champagne-Ardenne, SRA, Châlons-en-Champagne.

CATON (s. d.) - *De l'Agriculture (De Agricultura)*, Les Belles Lettres, Paris (traduction de R. Goujard).

COLUMELLE (s. d.) - *Les Arbres*, Les Belles Lettres, Paris (texte établi, traduit et commenté par R. Goujard).

KOEHLER A. (1998) - « Witry-lès-Reims (Marne) - Contournement autoroutier. Eléments de l'habitat rural antique au nord-est de Reims », *Résumé de communication dans Journée d'archéologie régionale*, Reims, 4 avril 1998, p. 22-25.

KOEHLER A. (2001) - « L'identification de fosses de plantation antiques à partir de quelques découvertes récentes », *Résumé de communication dans Journée archéologique régionale de Champagne-Ardenne*, Reims, 24 novembre 2001, p. 37-38.

KOEHLER A. (dir.), AUXIETTE G., HENON B., MORIZE D., DEFAUX F., KADDECHE R. & DERU X. (2002a) - *Caurel (51) "En Droit le Clocher" (51 101 012). Verger Antique*. Document final de synthèse, AFAN/INRAP, (2 vol., 1 plan).

KOEHLER A. (dir.), AUXIETTE G., HENON B., MORIZE D., ROBERT B., KADDECHE R. et DERU X. (2002b) - *Cernay-Lès-Reims (51) "La Pelle à Four" (51 105 023). Ferme indigène gallo-romaine*. Document final de synthèse.

KOEHLER A. (dir.), AUXIETTE G., HENON B., MORIZE D., LAURELUT Ch., KADDECHE R. & DERU X. (2002c) - *Cernay-Lès-Reims (51) "Les Petits Didris" (51 105 021). Villa gallo-romaine*. Document final de synthèse.

PALLADIUS (s. d.) - *Traité d'Agriculture (Opus de agricultura)*, Les Belles Lettres, Paris (texte établi, traduit et commenté par R. Martin).

PLINE L'ANCIEN (s. d. - *Histoire Naturelle (Naturalis Historiae)*, livres 1 à 37, Les Belles Lettres, Paris.

THEOPHRASTE (s. d.) - *Histoire des Plantes*, livres I à VI, Les Belles Lettres, Paris (édition et traduction de S. Amigues, 3 vol.).

THOMPSON D.-B. (1937) - « The Garden of Hephaistos », *Hesperia*, 6, p. 396-425.

VARRON (s. d.) - *Économie rurale*, Les Belles Lettres, Paris (texte établi, traduit et commenté par Ch. Guiraud)

NOTES

Un malencontreux concours de circonstances n'a pas permis d'imprimer les notes infrapaginales de cet article dans la première édition. Nous présentons nos excuses à l'auteur et aux lecteurs et nous profitons de cette seconde impression pour réparer notre erreur dans les lignes qui suivent.

p. 38, col. G., 2e §, ligne 13 - (1) - « Ainsi, aux portes de la ville, il est avantageux de cultiver de vastes jardins, par exemple des champs de violettes et de roses, et de même beaucoup de produits que la ville absorbe » (VARRON, *Économie rurale*, L.I, 16, 3).

— *idem*, l. 17 - (2) - « Il est tout à fait opportun qu'une propriété de banlieue comporte un verger : on peut vendre bois de corde et fagots, et le maître en aura pour son usage » (CATON, *Agr.*, chap. 7).

— *idem*, dernière ligne - (3) - Ces trois premiers sites (51 101 012, 51 105 023 et 51 105 021, resp. A. KOEHLER) ont été fouillés en préalable à la réalisation du contournement autoroutier est de Reims (Barreau sec et déviation de Witry)

— *idem*, col. D, ligne 7 - (4) - Cette implantation a bénéficié de plusieurs opérations de fouille archéologique urbaines conduites sur des superficies conséquentes : fouilles de l'îlot "Capucin-Hincmar-Clovis" de 1989 (51454111, resp. P. ROLLET) et fouilles de la rue Clovis de 1995 (51 454 170, resp. F. BERTHELOT).

— *Idem* col. D., dernière ligne 3e § (5) - COLUMELLE, *Arb.*, 18 : « Avant de créer un verger, entourez d'un mur ou d'un fossé la surface que vous voudrez lui donner, de manière que non seulement le bétail, mais les hommes non plus ne puissent y passer, sinon par une porte, tant que les plants grandissent ».

p. 39, dernière ligne, col. D. (6) - On peut lire dans Palladius (PALLADIUS, *Agr.*, 2, 15) : « Le noyer deviendra plus productif s'il est transplanté plusieurs fois ; dans les pays froids, il doit être transplanté à l'âge de deux ans, et de trois dans les pays chauds » et, plus loin (PALLADIUS, *Agr.*, 2, 17), « Le Noyer apprécie des fosses profondes, en rapport avec sa haute taille, et a besoin d'assez grands intervalles, parce que les gouttes qui tombent de ses feuilles feront du mal aux arbres voisins, y compris à ceux de sa propre espèce ».

p. 41, col. G., dernière ligne 1er § (7) - Le terme « terres noires » est utilisé ici dans son utilisation régionale ; il n'a ici aucune dimension pédologique précise et ne renvoie en aucun cas à la toponymie.

p. 42, col. G., 4e ligne (8) - Les observations réalisées sur ces structures nous ont été communiquées oralement et sous la forme d'un texte inédit par F. BERTHELOT, SRA Champagne-Ardenne. Le descriptif présenté ici en est largement redevable.

— *idem*, 3e §, 3e ligne (9) - Analyse palynologique réalisée en 1989 par Archéolabs.

— *idem*, col. D., 3e ligne (10) - Laboratoire de paléoparasitologie. UFR Pharmacie, URCA, associé à l'URA 1415 CNRS.

— *idem*, 3e §, 16e ligne (11) - COLUMELLE, *Arb.*, 19,1 : « Creusez un an d'avance les trous, quand vous voudrez créer un verger : de la sorte, ils seront attendris par le soleil et la pluie et ce que vous y mettrez en place prendra vite ; Mais si vous voulez mettre en place les plants l'année même où vous ferez les trous, creusez les trous au moins deux mois à l'avance, ensuite remplissez-les de paille et mettez-y le feu » ; Pline N.H., XVII, 16 : « On creusera les trous à l'avance, et, si possible, assez pour qu'ils se tapissent d'un épais gazon. Magon recommande de faire cette opération un an à l'avance pour que les trous prennent le soleil et les pluies, ou, si les circonstances ne le permettent pas, d'y allumer des feux au centre, deux mois avant, et de n'y planter qu'après des pluies ».

p. 43, col. G., 8e ligne, après le mot question (12) - PLINE N.H., XVII, 88 : « planter plus serrés les grenadiers, les myrtes et les lauriers, à neuf pieds d'intervalle toutefois ; les pommiers, un peu plus espacés, et d'avantage encore les poiriers, encore plus les amandiers et les figuiers. La règle la meilleure sera de considérer l'ampleur des branches, la disposition des lieux et l'ombrage de chaque arbre, car il faut tenir compte de celui-ci. Même de grands arbres ont une ombre peu étendue, quand leurs branches forment

une boule, comme le pommier et le poirier ; les cerisiers, les lauriers ont une ombre immense ».

— *idem*, 8e ligne, après le mot lieux (13) - THÉOPHR., *H.P.*, 2, 5, 6 : « Les intervalles varieront avec la nature du lieu ; ils seront plus grands en montagne qu'en plaine ».

— *idem*, 9e ligne, après le mot rentabilité (14) - COLUMELLE, *Arb.*, 19, 1 : « Plus grands, plus largement ouverts vous ferez les trous, plus beaux et plus abondants seront les fruits ».

— *idem*, 2e §, 15e ligne (15) - La distance séparant les centres des fosses, de 5,90 m soit environ 19 pieds, est cependant encore loin des recommandations de COLUMELLE, sans doute excessif, qui est « d'avis de laisser entre les rangées quarante pieds, et au minimum trente. » (COLUMELLE, *Arb.*, 19, 3)

— *idem*, col. D., 4e §, 12e ligne (16) - À trop se concentrer sur les aspects du bâti et de l'aménagement de l'espace sous leurs formes les plus évidentes (murs de clôture, fossés, palissades...), nous avons vite fait de négliger l'idée même que le végétal puisse prendre une dimension autre que celles de la production ou de l'ornementation de luxe. Il nous paraît être nécessaire de ne pas laisser aux seuls illustrateurs ou maquettistes le souci d'intégrer un peu de vert dans l'habitat. La part du végétal, même si les vestiges en sont particulièrement fugaces, est à mettre sur le même plan scientifique que celle des *artefacts* habituellement reconnus et décrits. Il serait donc plutôt prudent d'atténuer la pratique, qui s'érige par trop souvent en habitude voire en principe, de trop vite écarter les « altérations géologiques » et autres « perturbations diverses » qui ne paraissent pas pouvoir donner lieu à une identification immédiate et rassurante. Dans l'urgence scientifique, la question n'est pas de savoir si tel type de vestige est ou n'est pas une fosse de plantation, mais plutôt de se demander si tel ensemble d'anomalies peut ou ne peut pas, et pour quelles raisons, être interprété comme résultant d'une plantation et de son évolu-

tion naturelle. L'une des issues se situe probablement dans l'analyse spatiale, systémique si l'on peut, mais aussi, et avant tout, dans le développement de méthodes de relevé plus performantes et de la précision des observations et enfin de l'intelligence des comportements qui y ont présidé.

idem, 16e ligne (17) - L'ensemble a été partiellement mis au jour lors d'opérations de diagnostic en 1995 (BSR95, p. 56-57 et fig. 25) confiées à D. BILLOIN et l'auteur puis fouillé en 1996 (BSR96, p.45-46 et fig.12) par D. COPRET et J. PIETTE.

— *idem*, ligne 22 (18) - « Ces fosses peuvent être considérées comme des semelles de poteaux de vastes hangars. Leurs dimensions sont importantes : 3 m de côté pour les plus grandes et 1 m de côté pour les plus petites. Leur profondeurs n'excèdent pas 0,40 m ; leur profil sont en U à parois verticales et leurs fonds sont plats » (BSR96, p. 46).

p. 44, col. D., 7e ligne (19) - Est-il utile de rappeler que le verger, *arbustum*, n'obtient par Caton (CATON, *Agr.*) que le 8e rang, pour les profits, dans le classement des cultures ?

— *idem*, 8e ligne (20) - Le terme de « banlieue » se doit d'être considéré ici dans une acceptation large, en rapport par exemple avec la possibilité de déplacements quotidiens vers le centre urbain. Le site de Caurel, proche de l'axe Reims-Trèves, est distant de 10,5 km du *forum* de Reims, ce qui n'est pas sans rappeler, par exemple, le trajet journalier de la maraîchère d'E. Zola dans *Le Ventre de Paris*... Un découpage selon les notions de « petite » et « grande » banlieue est un détour qui ne résout pas la question des limites, qu'elles soient administratives ou économiques. Des « seuils » doivent cependant être établis pour permettre l'analyse ; mais disposons nous actuellement de suffisamment de données pour dépasser le cadre d'impressions générales ?